

CCIF cherche avocate sexy pour défendre femmes voilées pudiques...

écrit par François des Groux | 16 décembre 2019



Illustration : maître Sana Ben Hadj Younes, promotion Gillet 2012 en Master 2 “Droit processuel” de l’université de Dijon (mais où se trouve la parité ?)

Il y a, parfois, des paradoxes étranges : Hitler, végétarien, adorait les animaux et sa chienne Blondi, mais n’a pas hésité à exterminer des millions d’individus.

Staline était un *papa* (comme disent les journalistes aujourd’hui) mais n’a pas hésité, non plus, à sacrifier son peuple et un de ses fils, [Iakov Djougachvili](#).

En Islamie également, on peut être des *papas* et des *mamans* mais préférer parfois son enfant mort en chahid (martyr) que vivant bêtement à étudier et à œuvrer pour l’humanité.

.

De même et dans un autre registre, on peut représenter une mouvance islamiste rigoriste proche des Frères musulmans et dire ou faire tout et son contraire. Il en est ainsi de Tarik Ramadan, pieux musulman dans le public mais petit coquin salace dans le privé ou du rappeur Medine affirmant venir chanter son djihad au Bataclan par pacifisme et amour des autres.

.

Il en est, aussi, de Marwad Muhammad, plus ou moins ex-président du CCIF, qui déclarait à un [Yvan Rioufol éberlué](#) que crier “Allah akbar” près du Bataclan s’avérait n’être qu’un message universel de paix. Ou du même CCIF chantant les louanges des femmes musulmanes pieuses et pudiques, capable de prendre pour avocate une jolie femme à la crinière de lion, à l’aspect moderne et “libéré”.

.

Ainsi, pour défendre Fatima E, la maman voilée “violemment” prise à partie par l’odieux Julien Odoul, l’organisation islamiste a choisi maître Sana Ben Hadj Younes pour défendre l’honneur bafoué des musulmanes à voile, à tchador et à burqa.

Enfin, le paradoxe n’est qu’apparent, évidemment. Cela s’appelle la takki-ya, cela s’appelle “méthode de Frères musulmans”, capables de manger du porc et de boire de l’alcool pour endormir la méfiance du mécréant... Prendre une femme non voilée -les avocats ne peuvent l’être dans le prétoire- et sexy, une bonne façon de faire croire aux crédules que le port du voile et la burqa ne seraient que des choix individuels...

.

L'affaire du voile au conseil régional Bourgogne-Franche-Comté

11 octobre. Le débat du voile resurgit en France. Le conseiller régional RN, Julien Odoul interpelle une femme voilée lors d'une séance publique au conseil régional Bourgogne-Franche-Comté. L'accompagnante scolaire se nomme Fatima E. Le CCIF s'empare de l'affaire. Très vite, l'organisation recueille une interview "exclusive" de la principale intéressée...

Le lendemain de ses déclarations, l'organisme de lutte contre l'islamophobie poste sur son compte Twitter : « *FATIMA E. PORTE PLAINTÉ* ». Pour la défendre, une tête bien connue du barreau de Dijon et de l'association : maître Sana Ben Hadj Younes.

Cette avocate est étroitement liée au CCIF. En Mai dernier, elle avait pris la défense d'une étudiante voilée qui avait été suspendue d'examen, à l'université de Bourgogne, pour port de signes religieux. L'avocate avait alors délivré la version de sa cliente sur le site du CCIF. L'histoire se répète quelques mois plus tard. Me Ben Hadj Younes se présente ainsi comme l'orateur des femmes voilées persécutées.

À propos de l'affaire Fatima E, la juriste a communiqué officiellement la poursuite en justice de Julien Odoul sur la plateforme de l'association liée aux frères musulmans. « *En conséquence, les victimes sont assistées par le CCIF et ont mandaté leurs avocats dont Maître Sana BEN HADJ YOUNES aux fins de déposer : une plainte auprès du parquet de DIJON pour des violences commises en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique sur mineur et majeur à caractère racial, ce jeudi 17 octobre 2019 à 14h00. Une plainte avec constitution de partie civile devant le Doyen des juges d'instruction de Paris pour la provocation publique à la haine raciale par des élus, à une date future.*

<https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/justice-quand-le-ccif-instrumentalise-la-justice-pour-mener-sa-croisade-communautariste-113043>





Dijon : l'étudiante voilée lors d'un examen n'avait rien à se reprocher

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a annulé, il y a quelques semaines, les sanctions prises par l'Université de Bourgogne à l'encontre d'une étudiante musulmane. Celle-ci avait refusé à deux reprises, en 2016, de dégager durant toute la durée de l'examen ses oreilles de son foulard, alors même que le règlement intérieur ne l'y obligeait pas.

Deux ans et six mois. C'est le temps qu'il aura fallu à une étudiante en droit de l'Université de Bourgogne, de confession musulmane, pour être rétablie dans son honneur. « *Elle a été courageuse, combattive et patiente, elle est allée jusqu'au bout* », assure son avocate Me Sana Ben Hadj Younes. La nouvelle est tombée le 15 avril dernier.

<https://www.bienpublic.com/cote-d-or/2019/05/17/dijon-l-etudiante-voilee-lors-d-un-examen-n-avait-rien-a-se-reprocher>

<https://twitter.com/ccif/status/1131620811289300992>



CCIF 
@ccif

Suivre



Deux conseils de discipline pour avoir enfreint une règle qui n'existe pas... L'histoire de Pauline racontée par son avocate Me Sana Ben Hadj Younes.

Agissez en adhérant au CCIF :
agir.islamophobie.net



11:00 - 23 mai 2019